

Sujet : [INTERNET] Carrière de Pouligny Saint Pierre

De : "> Dominique Devinat (par Internet)" <dominique.devinat@gmail.com>

Date : 12/10/2017 14:51

Pour : ddcsp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la version Word de notre lettre

Cordialement

Dominique et Geneviève Devinat

— Pièces jointes : —

Lettre au Commissaire oct 2017 A.docx

136 Ko

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'étude effectuée pour l'implantation d'une carrière aux portes du hameau de la Boudinière (commune de Pouligny Saint Pierre) sous-estime largement l'impact du projet sur les hommes, sur la nature et sur le patrimoine.

1) L'aspect humain

Cette étude volumineuse fait peu de place aux aspects humains. L'information concernant les **personnes** qui vivent dans la proximité immédiate et moyenne du site projeté y est minime.

Qui sont **les habitants** des villages et hameaux environnants? Combien sont-ils? Quelle est leur profession, leur métier? Quel est leur âge? Enfants? Jeunes? Moins Jeunes? Quelle est la population estivale?

Comment leur **mode de vie** serait-il impacté par 30 années de bruit, de poussière, de circulation de poids lourds?

2) L'aspect environnement

L'étude environnementale du projet fait une description très détaillée de la richesse et de la variété de la flore, de la faune (têtard, libellules, chauves souris) et des paysages pittoresques de la Brenne, du Pays du Blanc et de la Vallée du Suin.

Insérer dans cet environnement beau et fragile une carrière énorme, bruyante et polluante en prétendant que l'impact sera "faible" n'est pas crédible.

3) L'aspect patrimoine

L'étude mentionne le patrimoine classé comme l'église de Pouligny Saint Pierre mais ignore complètement le patrimoine bâti rural de la région.

Avec l'argent public, le Parc Naturel Régional de la Brenne a investi dans la préservation du hameau de la Boudinière (enfouissement des lignes électriques, aide à la restauration, soutien du premier gîte Ecolabellisé Européen en Région Centre Val de Loire...) et des hameaux voisins. (maisons paysannes du 15ème, 16ème et 17ème siècle).

La présence d'une carrière contribuerait non seulement à dégrader le patrimoine bâti matériellement (pollution, passage de camions), économiquement (dévaluation due aux nuisances, au bruit) mais c'est surtout l'âme même de ce patrimoine, sa beauté, sa qualité de vie qui seraient irrémédiablement atteints.

Conclusion

Les personnes, la nature et le patrimoine bâti du lieu envisagé pour cette carrière font la richesse collective de ce territoire. Porter atteinte à leurs valeurs en y installant une carrière privée est inacceptable humainement et incohérent économiquement. C'est appauvrir et non enrichir le potentiel de notre région.

Je suis opposé à la réalisation de ce projet.

Cordialement

Dominique Devinat

